

Réorganisation importante et considérable parmi nos officiers, outre-mer

On a besoin de sang plus jeune

Quelque part en Angleterre, 12 (C.P. par câble). — On est à opérer la plus considérable et la plus importante réorganisation du personnel d'officiers du corps canadien. Près d'une quarantaine de brigadiers, de colonels et de lieutenants-colonels qui ont dépassé la limite d'âge fixée pour les officiers de leur rang quitteront les formations et unités de combat pour être remplacés par de plus jeunes officiers. Les officiers licenciés du champ de bataille se verront confier des postes importants dans les unités de l'arrière, les dépôts et bases des quartiers-généraux en Angleterre où ils continueront à donner une précieuse contribution aux forces armées d'outre-mer.

Certaines indications laissent prévoir que la limite d'âge sera peut-être étendue aux majors, aux capitaines et aux lieutenants, afin de faire face à la nécessité d'avoir de plus jeunes officiers aux postes de commandement pour les durs mois de combat actif auxquels on s'attend.

On a fait le pointage des officiers des unités de combat en-dessous du rang de lieutenant-colonel, qui ont 45 ans ou plus. (On signale cependant qu'on emploie ici de chiffre 45,

mais qu'il n'est qu'un chiffre arbitraire dans la circonstance et qu'il n'a aucun rapport avec la limite d'âge que l'on songe à fixer, dans les mois à venir.

D'ici une dizaine de jours

Ces changements s'opéreront vraisemblablement d'ici une dizaine de jours et l'on fera aussitôt connaître les noms des officiers quittant les unités de combat.

Le bureau de sélection, qui s'occupe des nouvelles nominations a récemment recommandé la nomination de trente nouveaux lieutenants-colonels pour remplir les vacances et prendre de nouveaux postes dans le branle-bas général qu'on est à accomplir dans les différents postes de commandement.

Les brigadiers et colonels qui remettront leurs commandements sont ceux âgés de 54 ans et plus; les lieutenants-colonels, de 51 ans et plus. Les premiers doivent être âgés de moins de 53 ans pour être promus à un rang supérieur, et les derniers, de moins de 49 ans.

Les officiers d'unités postées sur des lignes de communication et à des bases d'hôpitaux, ne sont pas impliqués dans la réorganisation,